



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 26 janvier 2017 à 18 h 00 à l'espace culture polyvalent " La Halle " à Dieulefit

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 5

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, P. HOFFMANN, G. MORENAS, N. NELSON, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : D. ARNAUD, M-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, P. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, F. GRESSE, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, R. PALLUEL, P. ESPIÉ, J-P. LEMÉE, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, F. JOST, A. TIXIER.

Etaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame LACHENS Anne (pouvoir à PRIOTTO Christine)

Madame MOULIN Corinne (pouvoir BERNARD Sophie)

Monsieur BOURSALY Jean (pouvoir à MAILLIAT GALLIANO Monique)

Monsieur CADIER Olivier (pouvoir à GRESSE Francis)

Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à HOFFMANN Patricia)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur BRUN Daniel (Suppléant PUTOUD Pierre)

Était absent

Monsieur MAGNAN Patrice

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à Christine PRIOTTO, Maire de Dieulefit.

Ch. PRIOTTO présente et illustre visuellement les opérations portées par la commune sur l'année 2016 :

- Dieulefit participe au développement durable à travers 2 ressources renouvelables : la centrale photovoltaïque sur la toiture des services techniques et la vente de la 1^{ère} coupe de bois issue de l'ENS de la montagne de Saint Maurice. En 2017 il est prévu une 2^{ème} coupe.
Ces 2 énergies ont rapporté 30 000 € à la commune.
L'ALSH et les ados sont venus cet été sur la Montagne de Saint Maurice pour construire un village de cabanes.
- Inauguration des travaux de l'hôpital local et installation de la borne de recharge pour les véhicules électriques
- Trail sur la Montagne de Saint Maurice qui sera reconduit en avril 2017.

Les projets, dans le cadre de la revitalisation du Centre bourg, portent sur :

- l'aménagement du terrain Roux (entre la piscine et la place de La Pouilleuse) en logements,

- l'aménagement de la desserte du terrain " HBMI ", opérations menées par DAH avec la construction de 48 logements,
 - l'aménagement de stationnements doux "les Rossignols"
 - et l'aménagement de proximité à la menuiserie Pelin.
- Le 07 février aura lieu la signature de l'acte définitif de rétrocession de l'ancien collège à la commune par le Département.

J-M. AUDERGON rappelle que si l'année 2016 a été troublée au niveau national cela été une année de projets pour notre territoire. Il remercie l'ensemble des conseillers pour leur investissement au sein des commissions et indique que nous comptons sur eux pour prolonger le travail sur 2017. Puis, il présente ses vœux au conseil communautaire au nom de la communauté et des personnels. Il invite chacun d'entre nous à respecter les autres dans leur diversité et exprime, en son nom et au nom de la collectivité, des mots d'amitiés à Corinne, Éric et Nicole suite aux évènements douloureux qu'ils viennent de traverser.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 08.12.2016

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 08.12.2016.

Le procès-verbal du 08 décembre est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (4 ABSTENTIONS : J-P. BERNON, J-P. FABRE, F. JOST, S. TERROT, absents lors du dernier conseil communautaire).

3 - Signature de la Convention financière et d'engagement avec le Syndicat Mixte ADN pour le déploiement du réseau en fibre optique jusqu'à la maison (FTTH).

J-M. AUDERGON donne la parole à Mr Rigaudas du syndicat mixte ADN pour aborder 3 points importants pour nous :

- présentation du déploiement de la fibre optique
- la convention financière et le choix de la modalité de paiement
- les modalités de mise en œuvre du déploiement.

Romarc RIGAUDAS rappelle l'historique d'ADN 07/26. 642 communes seront raccordées à la fibre optique via ADN et 67 par les opérateurs privés. Le déploiement se fera sur 8 ans. Le projet de raccordement à la fibre optique est le 3^{ème} plus gros projet français qui représente 480 millions d'investissements.

Le déploiement de la fibre va permettre de créer 400 emplois. Un centre de formation dédié aux métiers de la fibre a été mis en place à Valence. Le coût par prise est estimé à 1 500 € financé comme suit : 300 € par les EPCI, 160 € par le département, 150 € par la Région, 390 par ADN et 500 € par ADTIM (chargé de commercialiser la fibre auprès des opérateurs).

Le calendrier de déploiement sur le Pays de Dieulefit-Bourdeaux est le suivant :

Année de lancement des études	Objectif	Nb de prises	Participation financière de la CCDB
2016	Conquête	0	0
2017	Equilibre	700	210 000
2018	Volume	1 560	468 000
2019	Engagement	0	0
2020	Production	2 200	660 000
2021 et au-delà	Production	2 000	600 000
Total		6 460	1 938 000

Mr Rigaudas demande à ce qu'il ait un référent par commune et indique que dans les plus grosses communes les services techniques pourront être associés au déploiement.
En 2017, la 1^{ère} poche va passer à l'étude (6-9 mois), puis à la phase travaux (6 mois) et activation (3-6 mois). Il faut compter environ 18 à 24 mois entre le lancement d'une poche et la possibilité de demander son raccordement pour un usager.

Des travaux préalables devront avoir été réalisés : Il faut que l'adressage et l'élagage (à la charge du propriétaire si les lignes EDF ou téléphonique sont sur leur terrain) soient effectués.

Ch. PRIOTTO informe qu'Orange a déployé un réseau de fibre à l'Ecole de Beauvallon. Les riverains demandent si c'est possible d'être raccordé.

Romarc RIGAUDAS explique qu'Orange raccorde les entreprises ou structures à l'heure actuelle mais pas les particuliers.

Sur les communes raccordées après 2020 il va falloir que le réseau cuivre reste actif et entretenu. Pour cela, il faut inciter Orange à entretenir leur réseau téléphonique et signaler sur la plateforme 1013.fr tous dommages.

Délibération n°01/2017 :

Le président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la CCDB a adhéré au Syndicat Mixte ADN et lui a transféré sa compétence prévue à l'article L. 1425-1 du CGCT.

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan national France Très Haut Débit qui prévoit une couverture en très haut débit de toute la France d'ici à 2022, dont 80 % en FTTH.

Il s'agit d'un projet ambitieux, qui nécessite de construire 310 000 prises FTTH à horizon 2025 dans les 640 communes non traitées par l'initiative privée, ce qui représente un investissement total estimé à plus de 480 M€.

Le phasage envisagé sur la durée du déploiement doit permettre de répondre :

- à une montée en puissance progressive des déploiements,
- au traitement de la problématique des principales zones grises sous 3 ans,
- à la tenue de l'objectif de couverture de 50 % des prises de chaque EPCI en 5 ans,
- au respect de la moyenne de déploiement de 1 350 € par prise sur le lien NRO-PBO et de 1 500 € en incluant la participation publique au raccordement final.

Le Syndicat ADN prévoit de mettre en œuvre son projet de déploiement avec l'organisation suivante :

- La construction et de déploiement du réseau sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat, dans le cadre de marchés de travaux, de fournitures et de services.
- L'exploitation technique et commerciale du réseau est confiée à un exploitant privé dans le cadre d'une délégation de service public.

Le Président explique que le Syndicat est habilité à solliciter le concours financier de ses membres adhérents, dans les conditions légales et réglementaires applicables, dans l'éventualité notamment où des dépenses d'investissement pour le déploiement de réseaux et d'infrastructures de communications électroniques dont le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage le nécessiteraient (article 11 de ses statuts).

Le Syndicat demande que la CCDB choisisse une modalité de versement de sa participation selon trois propositions :

- 1^{ère} hypothèse : Engagement global avec financement à l'année de réalisation.
- 2^{ème} hypothèse : Engagement global avec financement en une fois pour la totalité de déploiement sur 8 ans.
- 3^{ème} hypothèse : Engagement global avec financement en une fois pour les trois prochaines années de déploiement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE la Convention financière et d'engagement avec le Syndicat Mixte ADN pour le déploiement du réseau en fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) ;**
- **RETIENT l'hypothèse n° 1 pour modalité de versement de sa participation ;**

- **AUTORISE le Président à signer la convention financière ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.**

4 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

4.1- Point sur la commission.

R. PALLUEL explique qu'Anouck VALOIS qui avait en charge les programmes LEADER depuis 2003 à la CCDB est affectée depuis le 1^{er} janvier 2017 sur le poste chargée de mission " Développement des activités économiques ".

Anouck VALOIS se présente et indique qu'elle va reprendre les dossiers suivis par Patricia STADLER: les ZA, l'Immobilier d'entreprises, les aides à l'investissement des entreprises, la mise en œuvre de l'OCMR, et développer d'autres projets, rencontrer les entreprises sur le territoire, travailler sur les locaux vacants, espace de tiers lieux car il y a des demandes sur le territoire. Elle explique qu'elle travaille à ½ temps depuis 1.5 an ayant créé une activité artisanale et revient avec ces missions à sa formation de base avec un DESS en développement économique.

4.2- Aménagement du Parc d'Activités Économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Demande de subvention LEADER.

Délibération n°02/2017 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" rappelle que par délibération n°25/2016 du 10 mars, auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, et du programme LEADER. Il explique que nous n'avons pas obtenu de subvention de l'Etat et que par conséquent il convient de solliciter le programme LEADER au montant maximal.

Assiette éligible LEADER

Objet de la dépense	Montant prévisionnel HT	Montant réactualisé HT
Noue paysagère	101 400,00	75 092,00
Cheminement doux	32 750,00	
Terrassement espaces verts		92 715,00
Espaces verts publics	7 950,00	
Arbres	1 750,00	
Pré verdissements des lots	62 900,00	113 582,85
Aménagement d'une plateforme gestion des déchets	11 000,00	
Divers et imprévus 5%	10 888,00	
TOTAL	228 638,00	281 389,85

Plan de financement	Montant prévisionnel HT	Montant réactualisé HT
Région - 20% plafonné	45 727.60	45 727.60
Etat - DETR - 9,68%	22 132.16	22 132.16
LEADER - 28.43%		80 000.00
CCDB	160 778.24	133 530.09
TOTAL	228 638.00	281 389.85

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE la modification du plan de financement de l'opération relative aux travaux d'aménagement du parc d'activités économiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc ;**
- **SOLLICITE auprès du GAL Portes de Provence dans le cadre du programme LEADER l'octroi d'une subvention représentant 28.43% (80 000 €) de la dépense de l'assiette éligible ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

5- Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

5.1- Portage et animation du Plan Agro Environnemental et Climatique 2017- Demande de subvention. Annule et remplace la délibération 70/2016 du 8 décembre 2016.

M-A. BARBE explique que suite à la dissolution du SMD 5^{ème} pôle c'est la CCDB qui va porter le PAEC. Montélimar Agglo ne souhaite plus participer à ce projet.

Délibération n°03/2017 :

Marc André BARBE, Vice-président en charge de la commission "Agriculture, Gestion de l'Espace, Environnement", précise que le SMD 5^{ème} Pôle n'est plus la structure porteuse du PAEC Bassin de Montélimar, en raison de la dissolution du Syndicat le 31/12/2016.

Pour mener à bien l'animation de cette procédure, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux assurera le portage de la programmation et la chargée de mission agriculture gestion de l'espace, environnement de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux continuera d'animer le PAEC pour l'équivalent de 0.20 ETP.

Une convention de partenariat devra être signée entre les deux EPCI pour acter le portage et l'animation de la procédure. Montélimar Agglomération ne participera pas financièrement à l'opération.

La Chambre d'Agriculture et l'ADEM ont été désignées prestataires pour assurer les missions suivantes, en appui de la chargée de mission :

- Information des agriculteurs
- Diagnostics des exploitations
- Conseils techniques et suivi de la mise en œuvre des MAEC
- Synthèse et analyse des résultats
- Sensibilisation et communication (journées d'échanges, publications...)

L'animation fera l'objet d'une demande de subvention au programme LEADER.

Nature des dépenses	Montant total en €	Recettes	Total	Taux
Temps agent CCDB 0.2 ETP par la CCDB	7 228,40 €	LEADER	9 893.76 €	64%
Chambre d'Agriculture	6 430,60 €	Autofinancement CCDB	5 565.24 €	36%
ADEM	1 800,00 €			
Total des dépenses	15 459,00 €	TOTAL	15 459,00 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le portage du PAEC et de son animation ;**
- **AUTORISE le Président à solliciter les fonds LEADER pour cofinancer l'animation 2017 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document utile à cette décision.**

5-2- Portage et animation du Plan Pastoral Territorial Bassin de Montélimar 2017 - Demande de subvention.

M-A. BARBE explique que suite à la dissolution du SMD 5^{ème} pôle la CCDB va porter le PPT et Montélimar Agglo sera associé dans le cadre d'une convention.

Délibération n°04/2017 :

Marc-André BARBE, Vice-président en charge de la commission "Agriculture, Gestion de l'Espace, Environnement", précise que le SMD 5^{ème} Pôle n'est plus la structure porteuse du PPT Bassin de Montélimar, en raison de la dissolution du Syndicat le 31/12/2016.

Pour mener à bien la mise en œuvre de cette procédure, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux assurera le portage de la programmation pendant la durée du contrat et la chargée de

mission agriculture gestion de l'espace, environnement de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux continuera d'animer le PPT pour l'équivalent de 0.10 ETP.

La Communauté de Communes facturera à Montélimar Agglomération le montant de sa participation pour la mise à disposition de la chargée de mission, selon la clé de répartition définie par les deux parties : Montélimar Agglomération 87% - CCDB 13%.

Une convention de partenariat devra être signée entre les deux EPCI pour acter ces engagements.

Afin d'animer le PPT une demande de subvention sera adressée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nature des dépenses	Montant total en €	Recettes	Total	Taux
Animation, coordination, communication PPT 0.1 ETP CCDB	3 614,20 €	Région	1 807,10 €	50%
		Autofinancement	1 807,10 €	50%
		Montélimar Agglo (87%)	1 572,18 €	
		CCDB (13%)	234,92 €	
Total des dépenses	3 614,20 €	TOTAL	3 614,20 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVER le portage et l'animation du Plan Pastoral Territorial Bassin de Montélimar par la CCDB ;**
- **AUTORISER le Président à solliciter la subvention régionale nécessaire à la mise en œuvre du programme ;**
- **AUTORISER le Président à signer tout document utile à cette décision.**

6 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

6.1- Tarif de location du " Bubble Foot " .

M. MARTIN explique que préalablement à la journée Dieulefit Défi jeunes, organisée le 20 octobre 2016 où 5 structures jeunesse se sont rencontrées à Dieulefit, le service jeunesse a acheté 8 bubbles foot. Cette activité ayant eu du succès, il nous a été demandé de louer le matériel.

Délibération n°05/2017 :

Michèle MARTIN, Vice-Présidente en charge de la commission "Petite enfance-Jeunesse" explique que pour l'organisation de la Journée Dieulefit Défi Jeunes, le service jeunesse a investi dans l'achat d'un jeu appelé « Bubble Foot » pour un montant d'environ 1000 €. Pour rentabiliser cet investissement et permettre à d'autres structures enfance-jeunesse de découvrir ce jeu très ludique, elle propose donc de pouvoir louer cet équipement pour un montant de 200 € la journée et de signer une convention relative aux conditions de location et d'utilisation avec les organismes demandeurs.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **FIXE le montant à 200 € la journée ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

6.2- Projet d'accueil itinérant " La caravane pour les ados " - Demande de subventions.

M. MARTIN informe que le 13 janvier 2017, un bilan du service avec les professionnels et les conseillers départementaux dont Mr OUMEDDOUR a été rendu. Il a été demandé de travailler sur la déshérence rurale. Le service jeunesse avait déjà réfléchi à un projet de caravane permettant de mettre en place des animations dans les villages qui est ainsi proposé.

Délibération n°06/2017 :

Michèle MARTIN, Vice-Présidente en charge de la commission "Petite enfance-Jeunesse" explique que dans le cadre des animations de proximité et l'accompagnement de projet Jeunes, le service

jeunesse a eu l'idée de mettre en place un accueil itinérant dans une caravane tractée par le mini bus 9 places, permettant ainsi :

- d'aller au plus près des jeunes les plus isolés
- de leur offrir un espace spécifique adapté à leur besoin
- aux animateurs d'être identifiés par les familles, élus et jeunes du territoire
- d'offrir des temps d'animation locale, dans la caravane ou à l'extérieur autour d'actions sportives, culturelles, de prévention ...

L'opération prévoit donc de :

- acheter une caravane aménagée spécifiquement pour accueillir des jeunes : soit équipée d'un petit salon convivial et des rangements. Le prestataire fournirait la peinture pour la décoration extérieure mais elle serait réalisée par le jeune dans le cadre d'un projet d'animation
- poser un crochet d'attelage pour le minibus
- acheter du mobilier et de décoration d'extérieur pour des temps d'animations locale en plein air
- acheter du matériel pédagogique pour équiper la caravane et les extérieurs.

Montant de la dépense

Achat caravane équipée	3 400,00
Equipement mini bus	728,75
Aménagement extérieur	690.57
Matériel pédagogique	135.66
Divers et imprévus 5 %	247.75
TOTAL (arrondi)	5 203.00 € HT

Plan de financement

- CAF 50%	2 601,50 €
- Région 30%	1 560.90 €
- Communauté de communes	1 040.60 €
TOTAL €HT	5 203.00 €

Michèle MARTIN, propose de solliciter une subvention d'un montant de 1 560.90 € auprès de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région et une subvention d'un montant de 2 601.50 € auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **SOLLICITE** auprès de la Région l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 560.90 € ;
- **SOLLICITE** auprès de la CAF l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 601.50 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

7 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

F. SIMIAN rappelle que lundi 30 janvier à 18h à Poët Laval a lieu le Comité de pilotage du PLH.

8 - Le point sur la Commission "Tourisme"

8-1- Demande de classement de l'Office de Tourisme de Dieulefit-Bourdeaux.

Délibération n°07/2017 :

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme", rappelle que la ville de Dieulefit est labellisé « Station de Tourisme ». Ce label valorise l'ensemble du territoire.

Il explique qu'une station classée de tourisme doit disposer d'une offre touristique d'excellence sur plusieurs saisons dans l'année et avoir un Office de Tourisme classé en catégorie I, actuellement l'OT du pays de Dieulefit-Bourdeaux est classé en catégorie II.

Il indique que la demande de classement de l'OT doit être déposée par la Communauté de Communes auprès du Préfet qui prend un arrêté de classement. Pour cela, l'OT a constitué un dossier complémentaire à celui du classement en catégorie II afin de pouvoir prétendre au classement en catégorie I.

Éric BOUVIER propose de demander le classement de l'Office de Tourisme de Dieulefit-Bourdeaux en catégorie I.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE la demande de classement de l'office de tourisme en catégorie I ;**
- **AUTORISE le Président à adresser la délibération et le dossier à Monsieur le Préfet pour obtenir un arrêté de classement et à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

8-2- Demande de subvention LEADER pour le poste de chargé(e) de mission "Suivi du foncier et des tracés des itinéraires de randonnée".

É. BOUVIER détaille les missions du poste :

- * Etablir un état des lieux du statut foncier des itinéraires pédestre, VTT et équestre du territoire ;
- * Analyser la pertinence des conventions d'autorisations de passage existantes ;
- * Mettre en œuvre l'ensemble des démarches et étapes nécessaires aux conventionnements des itinéraires non conventionnés;
- * Proposer des solutions de substitutions en cas de refus de conventionnement;
- * Assurer le suivi (modifications, création) des documents de communication afférents aux itinéraires concernés;
- * Réaliser l'extension du GRP Tour du Pays de Dieulefit en lien avec les itinéraires conventionnés;
- * Proposer à l'inscription au PDESI quelques itinéraires conventionnés et établira le dossier d'inscription ;
- * Apporter si nécessaire un appui local au Conseil Départemental dans la mise à jour du PDIPR.

M-A. BARBE souhaite rajouter que la commission tourisme et agricole ont travaillé sur une plaquette multi-usages et tiens également à remercier les salariés. Elle a été présentée à la sous-préfecture à Die, à la Chambre d'Agriculture, au département, DDT et il a été décidé de reprendre cette plaquette à l'échelle départementale.

Ch. HARMEGNIES explique que la prochaine étape est de travailler sur des panneaux multi-usages et découvertes notamment sur le spot nature.

Délibération n°08/2017 :

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme", rappelle que le Conseil Communautaire de décembre 2016 a validé la création d'un poste chargé(e) de mission "Suivi du foncier et des tracés des itinéraires de randonnée".

Il propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès du programme LEADER.

Plan de financement – dépenses TTC

Rémunération (toutes charges comprises)	:	30 700 €
Frais de déplacements	:	1 000 €
Équipement informatique dédié (pour utilisation SIG notamment)	:	1 121 €
Coûts indirects (25%)	:	7 925 €
TOTAL :		40 746 €

Plan de financement – recettes TTC

LEADER 64% :	26 077,44 €
CCDB 36% :	14 668,56 €
TOTAL :	40 746 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE la demande de subvention auprès du programme LEADER ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

9 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

9.1- Point sur la commission.

F. SIMIAN explique que le CTEAC se termine en mai 2017. La commission a réfléchi à poursuivre ou non un contrat culturel et trouverait intéressant de poursuivre si l'on pouvait faire appel aux acteurs locaux.

Les dossiers de subvention aux associations pour les manifestations culturelles arrivent en nombre. La commission se réunira 2 fois pour en discuter et faire une proposition au conseil.

10 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

Ph. BERRARD rappelle que le SYPP a lancé une consultation sur le marché de collecte. Il rappelle que pour pouvoir comparer en connaissant les vrais prix, un coût de service en régie à un coût de service sous prestation, il convient de lancer un marché pour la location de camion.

P. HOFFMANN demande si le prix du prestataire est plus bas que celui actuel on restera en prestataire privé ?

Ph. BERRARD répond que oui, si la prestation est en deçà du service en régie.

10.1- Marché de location full services de camions benne à ordures ménagères à chargement vertical par grue auxiliaire.

Délibération n°09/2017 :

Philippe BERRARD, Vice-Président en charge de la Commission " Gestion des Déchets " rappelle que dans le cadre du projet de mise en place d'une régie intercommunale de collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a choisi de louer les véhicules de collectes nécessaires.

Le projet de mise en place d'une régie directe de collecte des déchets présenté au conseil communautaire prévoit donc la location de deux véhicules pour assurer les services de collecte des différents flux à savoir : les ordures Ménagères, les Emballages et les Papiers.

Le besoin pour assurer ce service est la location longue durée sur une période de 5 ans :

-d'un véhicule courant sur 12 mois de l'année de type BOM à chargement vertical avec grue auxiliaire d'un PTAC de 32T.

-d'un second véhicule en location uniquement sur les 3 mois de la saison estivale (du 1^{er} juin et 31 août) de type BOM à chargement vertical avec grue auxiliaire d'un PTAC de 26T.

Cette location s'accompagne d'une prestation dite " full services " qui comprend l'ensemble des opérations de maintenance préventive et curative sur les véhicules durant la durée du contrat (hors gestion des pneumatiques).

De plus le marché sera constitué d'une option pour l'équipement du véhicule courant (PTAC 32 T) d'un système de suivi GPS.

Conformément à l'article 26- Alinéas IV du Code des Marchés relatif au seuil de passation des marchés, il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offre ouvert.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents (9 ABSTENTIONS = Ch. PRIOTTO, J-P. BERNON, N. BLANC, O. CADIER, F. GRESSE, P. HOFFMANN, R. KOHLER, A. LACHENS, N. NELSON) :

- APPROUVE de lancer un appel d'offre ouvert,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce utile à cette décision.

11 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

11.1- Point sur la commission.

H. BOFFARD informe qu'une réunion avec l'ensemble du personnel et les élus de la commission permanente a eu lieu le jeudi 12 janvier. Il y a eu des échanges intéressants et tiens à remercier tous les participants.

11.2- Création d'un poste de chargé(e) de mission pour la gestion du programme LEADER.

Délibération n°10/2017 :

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte de Développement SMD 5° Pôle, structure porteuse du programme européen LEADER 2016/2022, a cessé de fonctionner à compter du 01/01/2017 et que la CCDB a été désignée comme structure porteuse du programme pour le GAL Portes de Provence.

Il explique que l'équipe LEADER est composée actuellement de 2 personnes salariées :
1 personne (1 ETP) sur la mission d'animation et coordination (mise à disposition par Montélimar Agglomération),
1 personne (0,25 ETP) sur l'animation thématique " agriculture/filière bois foret " (personnel de la CCDB).

Pour assurer la gestion du programme, il est nécessaire d'embaucher une personne gestionnaire, " Responsable administratif, juridique et financier à temps plein".

Cette personne, assurera les fonctions suivantes, (en étroite collaboration avec les animateurs) :

- Organiser la mise en œuvre et assurer le suivi administratif du programme
- Participer au fonctionnement du programme
- Participer au réseau LEADER
- ...

Le Président propose de créer un poste de niveau de catégorie A en application de l'Article 3-3, 1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à temps complet, d'une durée de 3 ans, rémunéré dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux et ce, à compter du 01/02/2017.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE la création d'un poste de chargé(e) de mission " Gestionnaire LEADER ", comme défini ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.3- Création de trois emplois saisonniers pour les accueils de loisirs intercommunaux de La Bégude de Mazenc et Bourdeaux.

Cette délibération annule et remplace la délibération 48/2015 du 21 mai 2015.

Délibération n°11/2017 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", explique que :
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDÉRANT que pour le fonctionnement des accueils de loisirs intercommunaux de La Bégude de Mazenc et Bourdeaux, il y aurait lieu de créer :

- Un emploi saisonnier de cuisinier à temps non complet à compter du 1^{er} février 2017, rémunéré sur la base de l'Echelle C1 - Echelon 4 de la Fonction Publique Territoriale et ce, en fonction des heures travaillées, le total de ces heures ne pouvant excéder durant la période d'embauche 200 heures.

- Deux emplois saisonniers d'agent de service à temps non complet à compter du 1^{er} février 2017, rémunéré sur la base de l'Echelle C1 - Echelon 1 de la Fonction Publique Territoriale et ce, en fonction des heures travaillées, le total de ces heures ne pouvant excéder durant la période d'embauche 150 heures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE ces trois créations de poste.**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

12 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments-DSP"

12.1- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération n°12/2017 :

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du nouveau Code des Marchés Publics, il convient conformément aux dispositions des articles L.114-1 et L.1414-2 du CGCT, de mettre en place une commission d'appel d'offre (CAO) « nouveau modèle » et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Président de l'EPCI, son Président, cette Commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus par le Conseil Communautaire en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article L.1411-5 II a et b du CGCT).

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Président explique qu'une seule liste a été déposée avant la clôture de dépôt de liste fixée le 24 janvier 2017 inclus et il en donne lecture.

Membres titulaires :

- Henri BOFFARD
- Patrick CHALAMET
- Patricia HOFFMANN
- Jean-Paul LEMEE
- Robert PALLUEL

Membres suppléants :

- Marc-André BARBE
- Jean-Pierre BERNON
- Daniel BRUN
- Monique MAILLAT-GALLIANO
- Serge TERROT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **DECIDE de procéder à l'élection au scrutin public ;**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE la liste telle que proposées ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer toute pièce utile à cette décision.**

12.2- Aménagement de la Maison de la Céramique - Modification du plan de financement - LEADER. Annule et remplace la délibération 32/2016 du 10 mars 2016.

Délibération n° 13/2017 :

Patrick CHALAMET, Vice-président en charge de la Commission "Travaux - Bâtiment" rappelle que par délibération n°32/2016, la Communauté de Communes a sollicité l'octroi d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, et du programme LEADER.

Il explique que nous n'avons pas obtenu de subvention de l'Etat et que par conséquent il convient de solliciter le programme LEADER au montant maximal.

Dépenses prévisionnelles :

- Changement de la couverture	150 000 €
- Aménagement des combles	90 000 €
- Travaux aménagement parvis	35 000 €
- Travaux Ad'Ap	25 000 € (hors assiette Région)
- Honoraires	25 000 €
TOTAL	325 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Région (obtenu)	90 000 €
- Département (obtenu)	65 000 €
- LEADER	80 000 €
- Communauté de Communes	90 000 €
TOTAL	325 000 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE la modification du plan de financement de l'opération relative à l'aménagement de la Maison de la Céramique ;**
- **SOLLICITE auprès du GAL Portes de Provence dans le cadre du programme LEADER l'octroi d'une subvention représentant d'un montant de 80 000 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

12.3- Signature de la Convention de mise à disposition de services avec la commune de La Bégude de Mazenc.

F. GRESSE demande pourquoi ne pas continuer à travailler avec les conventions existantes car les services techniques de chaque commune connaissent bien les bâtiments.

Ch. PRIOTTO souhaite connaître le prix de cette mise à disposition.

M-A. BARBE répond que ce n'est pas une mise à disposition d'une personne mais un volume d'heures de services 35 heures. Le coût est un poste technique chargé à 28 000 € plus le coût sur le matériel avec le tarif du CDG 26.

Cette proposition a été effectuée dans l'attente de ce que la CCDB mette en place un service technique, ce qui sera indispensable si la régie OM se met en place, sinon ultérieurement suite au transfert de compétence eau et assainissement.

J-M. AUDERGON indique que l'ensemble des bâtiments et les services nécessitent plus de temps en matière de service technique. Cette proposition de la commune de la Bégude de Mazenc nous permet de répondre à un besoin. Bien entendu, les conventions signées avec Dieulefit et Bourdeaux perdurent.

P. CHALAMET explique que 2 chantiers vont démarrer et souhaite créer un binôme avec un élu de la commune où se déroule le chantier.

Pour la Maison de la Céramique, Francis GRESSE se propose. Les réunions de chantier auront lieu les mardis à 8 H30.

Pour Souffle d'Eveil, Gérard CUER se propose.

Délibération n° 14/2017 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que dans le cadre de ses diverses compétences la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux gère 14 structures à finalité très différentes, implantées sur 4 communes. Elle doit faire face à des besoins en matière de maintenance des espaces verts et des espaces extérieurs et en matière de petites réparations sur les bâtiments, afin de :

- maintenir en permanence des locaux répondant aux différentes normes sanitaires, sécuritaires, de conditions de travail, d'accueil du public, ...
- assurer des travaux de réparations et maintenance
- assurer des travaux d'entretien des extérieurs et espaces verts.

Il propose de signer une convention de mise à disposition de services (relation ascendante) avec la Commune de La Bégude de Mazenc pour assurer divers services dans les bâtiments, de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux à raison de 35 heures hebdomadaires.

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux s'engage à régler à la Commune de La Bégude de Mazenc les frais concernant cette mission.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents (5 ABSTENTIONS = M-A. BARBE, S.BERNARD, E. BOUVIER, G. CUER, C. MOULIN) :

- **APPROUVE** la convention ;

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de services avec la commune de La Bégude de Mazenc, ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

13 - Décisions du Président

Décision 29-2016 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une mission de Coordination Santé et Protection de la santé, pour les travaux d'aménagement de l'espace jeunes à Dieulefit.

Après consultation de 2 prestataires :

- Bureau Alpes Contrôles 2 420.00 € HT
- Bureau DAC 955.50 € HT

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat avec D.A.C. pour un montant de 955.50 € HT, soit 1 146.60 € TTC.

Décision 30-2016 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire l'élaboration des phases 2 et 3 de la stratégie touristique du territoire; après consultation, 3 offres ont été transmises.

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

Compréhension de la problématique, concept de l'offre, engagement sur les délais : 30%

Références et composition de l'équipe : 20%

Prix proposés : 50%

Prestataires	Prix global TTC	Note équipe	Note compréhension, concept, engagement	Note prix	Note totale	Classement
	Prix journée TTC					
Alp'Evasion	29 280 €	1,58	2,42	4,47	8,47	2
	960 €					
MaHoc	16 950 €	1,92	2,83	5	9,75	1
	869 €					
Terri'Tour	25 500 €	1,33	1,22	4,13	6,68	3
	1 020 €					

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante
DÉCIDE de signer une commande avec le bureau d'étude MaHoc pour un montant de 16 950 € TTC.

Décision 31-2016 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire une mission de contrôle et de vérifications réglementaires, pour le bâtiment de bureaux de la CCDB et pour l'ALSH " Ferme Saint Pol "

Après consultation de 2 prestataires :

Objet de la prestation	Périodicité	Coût unitaire	
		APAVE Montant € HT/an	VERITAS Montant € HT/an
Ascenseur (contrôle technique et vérification en exploitation)	Quinquennale et annuelle	520.00 (260€ par appareil)	530.00 (265€ par appareil)
Installation de transport (monte personne) ALSH	Annuelle	150.00	90.00
Installation gaz ALSH	Annuelle	180.00	50.00
Alarme incendie ALSH	Triennale	350.00	210.00
Alarme incendie Bureaux CCDB	Annuelle	Non communiqué	50.00
Frais de dossier	Ponctuelle	0	15.00

Le Président, **DÉCIDE** de signer un contrat avec le bureau VERITAS.

Décision 32-2016 :

Le Président, **DÉCIDE** le réaménagement des contrats des prêts n° 1236443 et n°1263678, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et dont les caractéristiques financières figurent dans l'avenant de réaménagement n°57740 joint.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuelles dues.

Les dispositions de l'avenant se substituent à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par l'avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

DÉCIDE de signer les contrats de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et la Communauté de communes.

Décision 33-2016 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux d'extension et de restructuration de la structure multi-accueil « Souffle d'Eveil » à La Bégude de Mazenc ; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres suivantes sont parvenues :

Lot	Nom Prestataire	Prix HT	Note technique	Note Prix	Note totale	Classement
Lot 1 - Maçonnerie - VRD Estimation avec option retenue 197 653.00 €HT	SATRAS	186 579.07	100	60	84	3
	GRANGIER	175 903.69	100	80	92	2
	RIVASI	155 935.13	100	100	100	1
	CHAZET	195 291.70	98	50	78.8	5
	SILLAC	187 362.70	100	60	84	3
	LCN	185 819.46	10	60	30	6

Lot 2 - Etanchéité Estimation 25 035.00 €HT	SOBRABO	17 994.92	90	100	94	2
	SAPEC	24 456.85	98	70	86.8	3
	ECOBA	26 370.79	100	40	76	4
	4G ETANCHEITE	19 560.50	100	100	100	1
Lot 3 - Charpente - Couverture Estimation 14 785.00 €HT	TRAVERSIER	15 474.30	100	80	92	1
	TEGULA	16 622.83	100	55	82	2
Lot 4 - Menuiseries - Bardage bois Estimation avec options retenues 77 465.00 €HT	DESGRANGE	91 749.08	100	50	80	2
	MENTRICA	84 951.25	95	60	81	1
	SARIAN	76 354.50	97	90	94.2	Offre non conforme
Lot 5 - Cloisons - Plafonds - Peinture Estimation avec option retenue 56 829.00 €HT	KARSANDI	54 285.20	100	60	84	3
	MPPI	50 501.50	97	80	94.2	1
	CMEPP	45 653.84	80	100	88	2
	BERTIER	60 277.14	100	40	76	5
	SOFIBAT	55 472.44	100	60	84	3
Lot 6 - Carrelage Estimation 37 419.00 €HT	BERTIER	31 951.91	100	60	84	2
	DAVID Carrelage	31 675.45	100	80	92	1
	GANON	32 134.86	100	60	84	2
	MULTISOL	29 176.05	80	90	84	2
	ANGELINO	33 495.34	100	50	80	5
Lot 7 - Electricité Estimation 36 665.00 €HT	ASE	34 996.10	100	80	92	1
	SUDRELEC	34 241.17	77	80	78.2	2
	BESSAT	37 026.00	67	64.2	64.2	3
Lot 8 - Chauffage - Plomberie - VMC Estimation 66 172.00 €HT	BUEY	56 509.70	74	100	84	2
	TONIN	72 243.32	100	50	80	3
	ASGTS	62 484.50	100	80	92	1
	BARDET	66 162.51	80	60	72	4
	PELLEGRIN	71 095.50	87	50	72	4

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec les entreprises suivantes:

- Lot 1 : Maçonnerie - VRD : Entreprise RIVASI pour un montant de 155 935.13 €HT
- Lot 2 : Etanchéité : Entreprise 4G Etanchéité pour un montant de 19 560.50 €HT
- Lot 3 : Charpente - Couverture : Entreprise TRAVERSIER pour un montant de 15 474.30€ HT
- Lot 4 : Menuiseries - Bardage bois : Entreprise MENTRICA pour un montant de 84 951.25 €HT
- Lot 5 : Cloisons - Plafonds - Peinture : Entreprise MPPI pour un montant de 50 501.50 €HT
- Lot 6 : Carrelage - Sols souples : Entreprise DAVID Carrelage pour un montant de 31 675.45 €HT
- Lot 7 : Electricité : Entreprise ASE pour un montant de 34 996.10 €HT
- Lot 8 : Chauffage - Plomberie - VMC : Entreprise ASGTS pour un montant de 62 484.50 €HT

Le montant total des marchés s'élève à 455 578.73 €HT.

Décision 34-2016 :

VU les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget « Déchets ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes au compte 020 – Dépenses imprévues

Le Président **DÉCIDE** les virements de crédits comme suit :

VIREMENT DE CREDITS N°2

Diminution 020 « Dépenses imprévues »	- 20 009.00 €
Augmentation 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs »	+ 2 500.00 €
Augmentation 6743 « Subventions exceptionnelles »	+ 909.00 €
Augmentation 658 « Charges diverses de gestion courante »	+ 16 600.00 €

Décision 01-2017 :

Cette décision annule et remplace la décision 34-2016.

VU les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget « Déchets ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes au compte 022 – Dépenses imprévues

Le Président **DÉCIDE** les virements de crédits comme suit :

VIREMENT DE CREDITS N°2

Diminution 022 « Dépenses imprévues »	- 20 009.00 €
Augmentation 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs »	+ 2 500.00 €
Augmentation 6743 « Subventions exceptionnelles »	+ 909.00 €
Augmentation 658 « Charges diverses de gestion courante »	+ 16 600.00 €

Décision 02-2017 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux d'aménagement de la Maison de la Céramique à Dieulefit; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres suivantes sont parvenues :

Lot	Nom Prestataire	Prix HT	Note technique	Note Prix	Note totale	Classement
Lot 1 – Désamiantage	DI Environnement	38 968,86	50,00	3,47	53,47	3
	TBC Désamiantage	26 594,20	47,50	50,00	97,50	1
	AG Développement	27 130,00	47,50	47,99	95,49	2
	ISOLEA	51 834,99	45,00	0,00	45,00	4
Lot 2 – Maçonnerie	BATIVAL	16 556,87	30,00	50,00	80,00	1
	SARL Caillet et Fils	19 987,00	30,00	29,28	59,28	2
Lot 3 – Charpente – Couverture	TEGULA	129 000,00	50,00	47,03	97,03	2
	COUVERTURE ARDOISE ET DERIVES	125 279,08	50,00	50,00	100,00	1
	VR CONSTRUCTIONS BOIS	195 662,56	50,00	0,00	50,00	3
Lot 4 – Zinguerie	TEGULA	69 000,00	50,00	37,86	87,86	2
	COUVERTURE ARDOISE ET DERIVES	61 521,61	50,00	50,00	100,00	1
Lot 5 – Etanchéité - Isolation	JM ETANCHEITE	1 563,00	30,00	50,00	80,00	1
Lot 6 – Menuiseries extérieures	MENUISERIE DESGRANGES	6 317,96	40,00	50,00	90,00	1
	CRESTOISE DE MENUISERIE	14 645,00	50,00	0,00	50,00	2
Lot 7 – Isolation - Plâtrerie	MPPI	6 194,00	40,00	50,00	90,00	1

Lot 8 – Electricité - Ventilation	ASE	6 551,93	47,50	15,35	62,85	2
	E.U.R.L PIOLLET JOËL	4 865,94	45,00	50,00	95,00	1
	CONTACT ELECTRICITE	6 774,22	50,00	10,78	60,78	3
Lot 9 – Plomberie – Sanitaire - Chauffage	PELLEGRIN FRERES	4 392,66	37,50	50,00	87,50	1
Lot 10 - Ferronnerie	JOUVE JEROME	6 200,00	40,00	50,00	90,00	1
Tranche conditionnelle : Lot 11 - Gros œuvre	BATIVAL	28 403,95	30,00	50,00	80,00	1
	SARL Caillet et Fils	32 822,25	30,00	34,44	64,44	2
Tranche conditionnelle : Lot 12- Revêtement sol extérieur	Non retenue					
Tranche conditionnelle : Lot 13 - Menuiseries intérieures	Non retenue					
Tranche conditionnelle : Lot 14 - Electricité extérieure	ASE	3 268,19	47,50	23,89	71,39	2
	E.U.R.L PIOLLET JOËL	2 591,55	47,50	50,00	97,50	1
	CONTACT ELECTRICITE	5 945,18	50,00	0,00	50,00	3
Tranche conditionnelle : Lot 15 - Ferronnerie	JOUVE JEROME	3 500,00	40,00	50,00	90,00	1

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante conformément aux dispositions de l'article 1er - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Désamiantage: TBC Désamiantage pour un montant de 26 594,20 €HT
- Lot 2 : Maçonnerie: Entreprise BATIVAL pour un montant de 16 556,87 €HT
- Lot 3 : Charpente - Couverture: Entreprise COUVERTURE ARDOISE ET DERIVES pour un montant de 125 279,08 €HT
- Lot 4 : Zinguerie: Entreprise COUVERTURE ARDOISE ET DERIVES pour un montant de 61 527,61 €HT
- Lot 5 : Etanchéité - Isolation: Entreprise JM ETANCHEITE pour un montant de 1 563,00 €HT
- Lot 6 : Menuiseries extérieures: Entreprise MENUISERIE DESGRANGES pour un montant de 6 317,96 €HT
- Lot 7 : Isolation - Plâtrerie: Entreprise MPPI pour un montant de 6 194,00 €HT
- Lot 8 : Electricité - Ventilation: Entreprise PIOLLET JOËL pour un montant de 4 865,94 €HT
- Lot 9 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage : Entreprise PELLEGRIN FRERES pour un montant de 4 392,66 €HT.
- Lot 10 : Ferronnerie : Entreprise JOUVE JEROME pour un montant de 6 200,00 €HT.
- Tranche conditionnelle Lot 11 - Gros œuvre : Entreprise BATIVAL pour un montant de 28 403,95 €HT
- Tranche conditionnelle Lot 14 - Electricité extérieure : Entreprise PIOLLET JOËL pour un montant de 2 591,55 €HT
- Tranche conditionnelle Lot 15 - Ferronnerie : Entreprise JOUVE JEROME pour un montant de 3 500,00 €HT.

Le montant total des marchés s'élève à 293 986,82 €HT.

Décision 03-2017 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre en place une résidence d'auteur pour l'année 2017 et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture,

DÉCIDE de signer un contrat de commande avec l'auteur Alan METS pour la mise en œuvre de la résidence d'auteur 2017.

Le montant total de la prestation s'élève à 9 000 € brut.

Décision 04-2017 :

Le Président, **DECIDE** de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 700 000 euros destiné à financer le déploiement de la fibre optique (année 2017 et 2018) sur son territoire et dont le remboursement s'effectuera en 20 échéances annuelles constantes.

Ce prêt portera intérêt au taux de 1.49 %.

Le point de départ en amortissement est fixé au 25/02/2017.

La première échéance anticipée aura lieu le 25/03/2017. La deuxième échéance anticipée aura lieu le 25/01/2018.

Les autres échéances suivront une périodicité annuelle.

Le taux équivalent est de 1.33 %.

Les frais de dossier sont de 350 €.

14 - Questions diverses

J-M. AUDERGON informe que le conseil prévu le 6 avril est déplacé au 13 avril.

J-M. AUDERGON explique que suite au Comité des Maires à Rochebaudin sur le PLUI, nous avons décidé collectivement de ne pas nous engager de suite sur le PLUI. Il sollicite les communes afin qu'au moins 6 communes délibèrent en défaveur du PLUI, constituant ainsi la minorité de blocage nécessaire. 7 communes s'inscrivent dans cette logique.

É. BOUVIER remercie tous les élus qui s'engagent pour suivre la mise en place de la stratégie touristique et les invite à la réunion stratégie touristique qui se tiendra à la Halle à Dieulefit le 17 février.

Le Conseil est clos à 20h30

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
BOUVIERES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	GRESSE Francis	
	HOFFMANN Patricia	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
LE POËT LAVAL	MAILLIAT GALLIANO Monique	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIÉ Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMÉE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	PUTOUD Pierre	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT serge	
VESC	TIXIER André	